

INSTITUT D'ETUDES JUDICIAIRES D'AIX-EN-PROVENCE

EXAMEN D'ACCES

AU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE D'AVOCATS

SESSION 2015

18 septembre 2015

9H A 12H - Amphi. MONTPERRIN

3^{ème} EPREUVE ECRITE DE CARACTERE PRATIQUE

DROIT INTERNATIONAL PRIVE

M. Copperfield, de nationalité britannique, est décédé dans un accident de voiture en Irlande le 18 août 2015. Industriel fortuné, il était marié depuis 1998 avec Lucienne Zambra, de nationalité française, dont il avait une fille, Eva, née en 1996, et résidait depuis vingt ans en France à Vallauris (Alpes Maritimes) où il avait acquis une magnifique villa. Les époux Copperfield n'avaient plus de vie commune depuis plusieurs années: Madame s'était installée dans leur chalet de Megève avec sa fille, et le mari entretenait une liaison avec une jeune femme, Valérie X, mais aucune procédure de divorce n'avait été engagée. Valérie bénéficiait des largesses de son amant, qui lui avait promis de lui laisser par testament de quoi s'assurer de confortables revenus. De fait, M. Copperfield avait en 2013 déposé dans un établissement bancaire britannique, conformément à une pratique courante dans ce pays, un testament indiquant qu'il léguait tous les biens compris dans son compte-titres à Valérie X, ces dispositions étant sans incidence sur le reste de sa succession.

Dans l'accident qui a coûté la vie à M. Copperfield, était impliquée une voiture de location immatriculée en Irlande et conduite par un touriste français, M. Bridou. L'enquête indique que M. Bridou conduisait à vive allure, et qu'il a percuté violemment le cabriolet appartenant à la victime en ne respectant pas la signalisation routière.

Lucienne Zambra souhaite être informée sur différents points :

Elle veut d'abord connaître les droits provenant de son régime matrimonial et ceux qu'elle aura dans la succession de son mari, et savoir s'il est possible de contester le testament en faveur de Valérie X.

Elle envisage ensuite une action en responsabilité à l'encontre du responsable de l'accident M. Bridou, qui habite en région parisienne.

Déterminez les questions à résoudre, au regard du droit international privé, et précisez leurs solutions.